



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Tanzanie

Question écrite n° 78203

Texte de la question

M. Pierre Lequiller souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères à propos de la difficile situation rencontrée par les réfugiés burundais en Tanzanie. Il semblerait que ces derniers, lorsqu'il ne leur est pas proposé comme seule solution le retour forcé dans la région des grands lacs du Burundi, ne bénéficient pas de tous les droits auxquels ils pourraient prétendre, notamment sur les plans économiques, sociaux et culturels. Il souhaite donc savoir quelles mesures seraient envisageables afin de restaurer ces droits, et d'encourager la Tanzanie à remplir ses obligations en vertu de la convention relative aux réfugiés, notamment en termes de soutien financier.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lequiller](#)

Circonscription : Yvelines (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78203

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10421